

AVIS PUBLIC

soussignée, directrice générale, QUE : Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la

- jugée. d'interdire règlement original numéro 099-1993-04, intitulé « Règlement sur un premier projet de règlement numéro 352-2020 modifiant le sans qu'il y ait des changements significatifs à une demande déjà Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 9 mars 2020, dérogations mineures de représenter une demande de aux règlements d'urbanisme dérogation mineure
- règlement original numéro 060-1989-02, intitulé « Règlement de Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 17 août 2020, tourisme ou à un groupe de résidence de tourisme contiguë ou sur distanciation de deux terrains par rapport à une autre résidence de relatif au CONTINGENTEMENT DE L'USAGE « RÉSIDENCE DE associé à un usage complémentaire rattaché à une (1) habitation le même terrain; et que l'usage « résidence de tourisme » soit prescrire TOURISME » zonage », unifamiliale isolée. premier projet de règlement numéro l'implantation d'une afin de modifier l'article 5.11 du règlement de zonage sera présenté pour adoption, résidence 357-2020 de et ceci, tourisme afin de une

des Loisirs située au 25, rue Allard, le lundi 14 septembre 2020 à 18 heures. Une séance de consultation publique sera tenue en salle du Chalet

lors présence par courriel à info@saint-didace.com. En considération des mesures d'hygiène particulière à apporter rencontre publique, nous vous invitons à confirmer votre

entendus expliqués de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront

heures normales d'ouverture ou sur le site internet www.saint-didace.com On peut prendre connaissance du projet au bureau municipal aux

Donné à Saint-Didace, ce 7^{ème} jour de septembre2020.

Chantale Dufort Directrice générale

nautale